Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication: 16/10/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chek du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-13-1-6 Séance du vendredi 9 octobre 2009

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. IMMOBILIERE 3F ALSACE POUR 117 LOGEMENTS A SAINT-LOUIS, HORBOURG-WIHR, SAUSHEIM, RIXHEIM, RIBEAUVILLE, EGUISHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération n° CG 2008 -5-1-9 du 12 décembre 2008 relative au projet de budget primitif 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- la délibération n° 2007/II-1ère/12 du 23 mars 2007 relative à la garantie départementale d'emprunt - modalités d'octroi en matière de logement social,
- VU la demande formulée par S.A. H.L.M. IMMOBILIERE 3F ALSACE relative à l'obtention de la garantie intégrale pour 21 emprunts d'un montant total de 13 498 252 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer la construction ou acquisition de 117 logements situés à Saint-Louis, Horbourg-Wihr, Sausheim, Rixheim, Ribeauwillé et Eguisheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à la S.A. H.L.M. IMMOBILIERE 3F ALSACE pour 21 emprunts PLUS et PLAI d'un montant total de 13 498 252 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer l'acquisition ou construction de 117 logements situés à Saint-Louis, Horbourg-Wihr, Sausheim, Rixheim, Ribeauwillé et Eguisheim comme précisés ci-dessous.

<u>1 SAINT-LOUIS</u> - Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements PLUS située 92B Avenue de Bâle - Contrat d'objectif signé le 10/04/2007.

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS
Montant du prêt €	252 132	1 560 415
Durée	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction	En fonction
progressivité :	du Livret A	du Livret A
	sans que le	sans que le
	taux de	taux de
	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle

<u>2 HORBOUR-WHIR</u> - Opération d'acquisition en VEFA de 15 logements PLUS située rue des Prés - Contrat d'objectif signé le 11/04/2008.

s caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS
Montant du prêt €	308 404	1 201 296
Durée	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction	En fonction
progressivité :	du Livret A	du Livret A
	sans que le	sans que le
	taux de	taux de
	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle

3 SAUSHEIM - Opération de construction de 6 maisons individuelles PLUS et 2 maisons PLAI jumelées située 12-14-16-18-23-25-27-29 rue Elsa Triolet - Le Domaine des Muses- Contrat d'objectif signé le 10/04/2007.

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS	PLAI Foncier	PLAI
Montant du prêt €	225 408	563 813	97 777	244 288
Durée	50 ans	35 ans	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %	1.05 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité :	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

<u>4 RIXHEIM</u> - Opération d'acquisition de 4 maisons PLAI et 36 maisons PLUS en VEFA située ZAC du Petit Prince, rue du Luxembourg - Contrat d'objectif signé le 28/05/2009.

Les caractéristiques des prêts :

Caractéristiques	PLUS	PLUS	THPE	PLAI	PLAI
des prêts	Foncier			Foncier	
Montant du prêt €	1 151 084	3 453 250	584 276	119 527	358 582
Durée	50 ans	35 ans	35 ans	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt	1.85 %	1.85 %	0.95 %	1.05 %	1.05 %
actuariel annuel					
Taux annuel de	0 %	0 %		0 %	0 %
progressivité					
Indice de référence	Livret A	Livret A		Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction				
progressivité :	du Livret A				
	sans que le				
	taux de				
	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité
	puisse être				
	inférieur à 0				
Périodicité des	Annuelle	Annuelle		Annuelle	Annuelle
échéances					

<u>5 EGUISHEIM</u> - Opération d'acquisition en VEFA de 22 logements PLUS et 8 logements PLAI, Située rue de la Tuilerie « Les jardins de la Tuilerie » Contrat d'objectif signé le 28/05/2009.

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS	PLAI Foncier	PLAI
Montant du prêt €	411 524	1 736 476	210 000	540 000
Durée	50 ans	35 ans	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %	1.05 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0%	0%
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction	En fonction	En fonction	En fonction
progressivité :	du Livret A	du Livret A	du Livret A	du Livret A
	sans que le	sans que le	sans que le	sans que le
	taux de	taux de	taux de	taux de
	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

<u>6 RIBEAUVILLE</u> - Opération d'acquisition en VEFA de 4 logements PLAI et 2 logements PLUS située rue Pierre de Coubertin et rue de Landau - Contrat d'objectif signé le 28/05/2009.

Caractéristiques des prêts :

Caractéristiques des prêts	PLUS Foncier	PLUS	PLAI Foncier	PLAI
Montant du prêt €	33 196	46 804	100 000	300 000
Durée	50 ans	35 ans	50 ans	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %	1.05 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0%	0%
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction	En fonction	En fonction	En fonction
progressivité :	du Livret A	du Livret A	du Livret A	du Livret A
	sans que le	sans que le	sans que le	sans que le
	taux de	taux de	taux de	taux de
	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date du 01/08/2009. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A intervenu entre-temps. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du Livret A.

En conséquence, les taux du livret A et/ou de commissionnements des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

- S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions